

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 11 février 2021**

**Convocation du 2 février 2021**

**Début de séance à : 20h30**

**Présents :** M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme MARTINEZ, Mme PUERTAS, Mme SIMON, M. CROS, M. D'ALMEIDA, M. FABRE, M. JOUAN, M. SAIDI, M. SCHAEFFNER.

**Procurations :** Mme ROQUINARC'H donne pouvoir à Mme CANDOSIN

**Absents :** Mme BONNES, M. HERNANDEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Secrétaire :** Mme ZLOTKOWSKI

**Ordre du jour :**

- *Enveloppe annuelle travaux urgents SDEHG*
- *Projet SDEHG : rénovation des points lumineux et extension de l'éclairage Chemin de la Briqueterie*
- *Demande de subvention pour le changement de logiciel Médiathèque*
- *PLU : 1<sup>ère</sup> modification*
- *Adhésion Soleval*
- *Taux promu-promouvables*
- *Modification de temps de travail*
- *Questions diverses (modification signalisation STOP rue de la Tour et ch. De la Briqueterie ; Charte Participative, etc.).*

**DELIBERATIONS :**

**I – SDEHG : travaux urgents**

Comme chaque année, il est proposé de voter l'enveloppe prévisionnelle pour travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. La somme de 2 500.00 € est proposée compte tenu des besoins antérieurs.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

**II - Projet SDEHG : rénovation des points lumineux**

Le SDEHG a été sollicité pour réaliser l'avant-projet concernant la rénovation de l'éclairage public HS et de type « boules » et des cellules de commande dont la part communale pour cette opération est estimée à 22 417€.

Pour cette opération, il est proposé le financement par voie d'emprunt en fonctionnement la part communale pour environ 2174€/mois sur 12 ans (en attente du taux d'intérêt définitif).

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

**III - Projet SDEHG : extension de l'éclairage Chemin de la Briqueterie**

Le SDEHG a été sollicité pour réaliser l'avant-projet concernant l'extension de l'éclairage sur le nouveau piétonnier chemin de la Briqueterie dont la part communale pour cette opération est estimée à 9 746€.

Pour cette opération, il est proposé de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **IV – Demande de subvention pour le changement du logiciel de la Médiathèque**

Pour prévenir de l'obsolescence très prochaine du logiciel de la Médiathèque, une demande de changement de logiciel a été formulée pour un montant de 2380€ HT (dont 1080 € exonéré de TVA).

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD Bibliothèques et auprès du Conseil Départemental pour la réalisation du projet changement de logiciel SIGB de la médiathèque.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **V – PLU : 1<sup>ère</sup> modification**

Après exposé du Maire, il est proposé de procéder à la 1<sup>ère</sup> modification du PLU qui aura pour objets :

- Mise en compatibilité du PLU avec le PLH 2017-2022
- Maitriser la densité et la constructibilité dans certains secteurs (emprise au sol, hauteur, prospects...)
- Répondre aux remarques du contrôle de légalité
- Modification de l'OAP de programmation du développement de l'habitat
- Mise à jour des annexes (Arrêté de classement sonore...)
- Ajustements réglementaires (reformulation, corrections, ajustements du règlement écrit et du règlement graphique en vue d'améliorer l'interprétation et l'instruction des demandes).

Il est proposé à l'assemblée délibérante de statuer sur le fait d'engager la 1<sup>ère</sup> modification du PLU ; d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et donner délégation au Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la procédure.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **VI – Adhésion SOLEVAL**

Monsieur le Maire propose :

- de renouveler son adhésion à Soleval pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2021
- d'autoriser M. Le maire à signer tout document afférent à cette adhésion.
- d'inscrire le montant de la cotisation sur le budget communal et ce pour une durée de 3 ans
- de nommer un élu comme représentant au sein de Soleval et un autre comme référent technique : M. LIONNET Marc et M. JOUAN Marc.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **VII – Taux promus-promouvables**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis favorable du 15 décembre 2020 du comité technique.

Il est proposé de fixer le taux à 100% pour tous les grades de la collectivité.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **VIII – Modification du temps de travail**

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoints techniques territoriaux permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) afin de palier à l'augmentation de la charge de travail.

Le Comité technique a rendu le 15 décembre 2020 un avis favorable.

Il est proposé la suppression de deux emplois permanents à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial et pour la création, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, de deux emplois permanents à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

## SUJETS HORS DELIBERATION :

- Monsieur le Maire informe que M. JOUAN et M. FABRE ont été nommés par arrêté préfectoral du 3 février 2021 pour faire partie de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.
- M. LIONNET informe l'assemblée que suite à un exercice d'alerte intrusion à l'école, il a demandé un devis auprès de la Société Desmarez pour la mise en place d'un système d'alarme pour identifier les différentes alertes avec des sonneries différentes. La commune peut peut-être faire une demande de subvention pour cet investissement.
- La commune va mettre en place des panneaux « STOP » au lieu des « Cédez le passage » rue de la Tour et Chemin de la Briqueterie (ainsi que le marquage au sol) ; ces routes étant communales la modification se fera prochainement.
- Après sondage des riverains, la circulation sur le lotissement de Figeac sera en sens unique.
- M. MARTY explique la mise en place d'un tableau annuel à compléter par les différentes commissions pour prévoir les dépenses sur le budget 2021 de la collectivité et ainsi affiner les priorités et les possibilités sur l'exercice 2021.
- M. le Maire informe qu'une réunion de chantier est prévue mercredi 17/02/2021 avec l'architecte Peral pour les travaux de rénovation du groupe scolaire « Le Petit Prince ».
- M. DE ZOTTI de la Maison de retraite des 13 Vents a fait un don de 1 200€ pour la collectivité et/ou le CCAS.
- M. FABRE parle de la Charte de démocratie participative et précise que celle-ci engage les membres du conseil municipal auprès des Belberautins à faire participer les concitoyens aux projets d'aménagement de la commune. Il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'entériner cette Charte participative.
- La mise en place de nichoirs à l'Eglise pour les rapaces nocturnes a été réalisée en collaboration avec M. TAVERNIER Gilles, ornithologue, des élus, les services techniques de la Mairie et l'ALAE. Si les rapaces venaient à s'y installer, il sera question d'acheter une caméra pour voir l'évolution des rapaces en toute discrétion et montrer ainsi le comportement des animaux aux enfants.

**Fin de séance à 21h40.**